

**Motion du Conseiller communal Sacha Soldini pour
"Une étude pour le réaménagement de l'Avenue Alfred Cortot"**

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Ce texte se veut la suite logique au refus de la réponse municipale au postulat, "De la fin du slalom spécial sur Alfred Cortot", qui demandait de revoir les aménagements des deux îlots sur cette avenue.

La nécessité du maintien de la largeur actuelle des îlots pour les personnes à mobilité réduite se déplaçant en véhicule électrique ainsi que pour les parents munis d'une poussette ne se justifie pas. (Norme SN 640 212 page 8). Les îlots ont actuellement une largeur de 3.60 m et une chaise roulante au grand maximum 1.80 m. Un raccourcissement est donc parfaitement possible et légal. Toutefois pour des questions d'économie ces travaux ne sont pas souhaités.

Lors des discussions, la nécessité d'une voie de bus à cet endroit a souvent été évoquée.

Cette voie se situe sur un axe où le trafic ne pose jamais problème aux uniques bus de la ligne 804 qui l'empruntent et ceci seulement quatre fois par heure. Cependant, ce texte propose de maintenir le dernier tronçon de la voie, en amont du giratoire Alfred Cortot, entre la route de Divonne et le chemin Monastier, afin de permettre aux bus de rester prioritaires à l'entrée du giratoire.

La suppression partielle de la voie de bus aurait plusieurs avantages :

- la possibilité de créer des voies de présélection pour les tourner à gauche au centre de l'avenue, actuellement occupée par la voie de circulation,
- la présélection venant du nord pour bifurquer au chemin de Pré Fleuri n'étant pas conforme, cette proposition crée plus d'espace et de clareté pour les véhicules en attente d'obliquer dans les rues perpendiculaires,
- la possibilité de disposer sur cette large avenue d'une bande cyclable continue dans les deux sens,
- aucune nécessité de procéder à des travaux de génie civile, uniquement des modifications de marquage au sol,
- une priorisation du bus garantie avant le giratoire.

Par conséquent et au vu des arguments développés, je demande à la Municipalité de présenter au Conseil communal une étude sur le réaménagement de l'Avenue Alfred Cortot, incluant :

- 1- La suppression de la voie de bus sur l'Avenue Alfred Cortot depuis le giratoire Signy-Tattes d'Oie-Eules jusqu'au chemin Monastier.
- 2- La création d'une bande cyclable continue dans le sens de la descente.
- 3- La création de voies de présélection au centre de l'avenue, entre les deux îlots.

Je vous demande d'envoyer cette motion directement en Municipalité.

Sacha Soldini

Conseiller communal - Nyon